Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260702-DEL_2026_06_09-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-06-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

DATE DE CONVOCATION : 25 juin 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 27
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme L'AZOU Laura

Séance ouverte à 19h

Présents : M. GUIZIOU Pierre, Maire ; M. ABJEAN Pierre, Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. ABIVEN Nicolas, Mme LE TRAON Sandrine (à partir de la délibération n°2026-06-12), M. SERVEL Philippe, adjoints au maire ; M. BOSSARD Jacques, Mmes NEDELEC Véronique, LE HIR Claude, M. L'HOUR Stéphane, Mme RIOU Sandrine, M. TORCHEN Erwan, Mme LE BOT Carole, M. BARREAU Eric, Mme KÖNIG Coralie, M. KERMARREC Yann, Mme LESCOUALCH Céline, MM. BOUCHER David, OLLIVIER David, Mme JEZEQUEL Audrey, Mme L'AZOU Laura

Ont donné procuration : Mme LE TRAON Sandrine a donné procuration à M. GUIZIOU Pierre (jusqu'à délibération n°2026-06-12), Mme MAYOL Sandrine a donné procuration à Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. LE HIR Laurent a donné procuration à M. ABJEAN Pierre, Mme LEMOINE-LESTOQUOY Catherine a donné procuration à M. OLLIVIER David, Mme BEGOC JURADO Emmanuelle a donné procuration à Mme RIOU Sandrine, M. BESSON Stéphane a donné procuration à M. ABIVEN Nicolas.

Absent/excusé : M. TANNE Nicolas

****

OBJET : Mutuelle communale : convention avec AXA

M. le maire expose :

Par délibération en date du 2 juin 2022, la commune s'est engagée dans une démarche solidaire dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous, par la mise en place d'une mutuelle de santé communale qui fait l'objet d'une convention de partenariat, sans exclusivité, avec GROUPAMA.

La commune a depuis été démarchée par AXA, qui propose la mise en place d'un partenariat, dont l'objet est le suivant :

- 3 formules de contrats proposées aux habitants de la commune
- Remise de 20 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
  Remise de 20 % pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles
  Remise de 10 % pour tous les autres habitants
- Mise à disposition par la commune d'un local permettant à AXA de tenir des réunions d'information destinées à présenter leurs produits

Il est précisé que le rôle de la commune est exclusivement limité à la mise à disposition de la salle de réunion et l'information préalable des administrés quant à la tenue de cette réunion.

La durée de l'offre est de 12 mois.

Considérant l'intérêt de cette proposition pour les habitants de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec AXA dans les conditions résumées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL (Finistère)

Pierre GUIZIOU

La secrétaire de séance

Laura L'AZOU